

DÉCRYPTER

RANDONNÉE

## GRANDE RANDONNÉE

# Des chemins qui valent de l'or

La marque Grande randonnée (GR) est le sésame qualité de la Fédération française de la randonnée pédestre. Balisés par 8 000 bénévoles et entretenus par les collectivités, ces itinéraires sont de véritables mannes économiques pour les territoires.

MORGAN BOURVEN

Qu'ils veuillent mettre leurs pas dans ceux de pèlerins, de personnages historiques ou de contrebandiers, les marcheurs peuvent toujours compter sur le balisage : des itinéraires de Grande randonnée (GR) et Grande randonnée de pays (GRP). De foulée en foulée, 90 000 kilomètres de chemins s'ouvrent aux Français – l'équivalent de deux fois le tour de la Terre. En y ajoutant les itinéraires de Promenade et de randonnée (PR), le terrain de jeu double : 180 000 kilomètres de chemins sont balisés. Marque déposée par la Fédération française de la randonnée pédestre (FFRandonnée), les GR

sont nés en 1947 à l'initiative de véritables pionniers, « à une époque où les Français avaient d'autres préoccupations que la marche », souligne Robert Azaïs, président de la FFRandonnée.

**Le label GR est reconnu à l'étranger, où l'on réclame l'expertise française**

L'objectif était de « remettre en valeur des chemins porteurs d'histoire » : le Sentier des douaniers, en Bretagne (GR 34) ; le Chemin des bonshommes, par lequel les Cathares persécutés s'enfuirent en Espagne (GR 107) ; l'itinéraire emprunté par l'écrivain écossais Robert Louis Stevenson dans les Cévennes (GR 70) ou encore la route Napoléon, dans les Alpes (GR 406)... 70 ans après sa création, le « label » GR est reconnu au-delà de nos frontières. La portion québécoise du Sentier



international des Appalaches (SIA) est devenue officiellement, en octobre 2015, le premier parcours homologué GR en Amérique du nord. L'expertise développée en France est également réclamée en Afrique du Nord ou en Corée du Sud, se félicite la fédération, qui y dispense des formations.

### Un patrimoine à entretenir

« Il se crée moins d'itinéraires aujourd'hui, car un chemin est comme un équipement sportif : il doit être entretenu », observe Robert Azaïs. La FFRandonnée a défini des normes techniques nationales en matière de création et d'aménagement d'itinéraires : un cahier des charges évalue l'intérêt du parcours, sa diversité paysagère et culturelle, mais aussi la qualité du balisage et de l'entretien, la sécurité de l'itinéraire et les conditions de sa pérennisation. « Notre rôle s'arrête au moment où le chemin est prêt à être parcouru », prévient le président de la fédération. Seul le balisage est effectué par 8 000 bénévoles de l'association ; l'entretien quotidien des sentiers est placé sous la responsabilité des départements. Les marcheurs peuvent y participer et signaler les problèmes rencontrés grâce à des fiches « éco-veille » disponibles dans les offices du tourisme ou sur le site de la FFRandonnée. Le rebalisateur a lieu tous les trois ans environ. À cette occasion, les bénévoles évaluent le succès de l'itinéraire et son état. Le cas échéant, il peut être abandonné. La question s'est posée avec le GR 2013, né en 2013, dans le cadre de la série